



CAHIER DES CHARGES DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET

Ciné-débat
15/03/27
17/06/27
18h à l'Omnia



Date limite de réponse à l'AMI :
23 décembre 26, minuit

Préambule

Dans la continuité de ses actions en faveur de l'animation du réseau des acteurs ESS de Rouen et de la promotion de l'Economie Sociale et Solidaire auprès du grand public, la Ville souhaite donner de la visibilité aux acteurs ESS et leurs actions sur le territoire.

Pour cela elle propose à ces acteurs d'organiser un ciné-débat sur un sujet lié aux enjeux sociétaux et/ou environnementaux actuels.

L'objectif de cet événement est de sensibiliser, inspirer et promouvoir les actions de l'ESS sur le territoire.

Caractéristiques générales

- Les projections auront lieu le **15/03/27 ou le 17/06/27 à 18h** (date au choix)
- Lieu : **cinéma Omnia** sis au 28 rue de la République à Rouen, 76000
- Salle réservée : Salle 5 - 98 sièges dont 3 emplacements PMR
- Durée de réservation : 2 heures (la salle devra être libérée à 20h)
- La projection sera suivie d'un débat ou autre animation permettant d'aborder les sujets traités en profondeur et de mettre en avant les acteurs du territoire œuvrant pour la cause présentée.
- Cet événement est gratuit pour le public
- L'inscription à cet événement s'effectue via un formulaire géré par la Ville de Rouen
- L'affiche de l'événement est proposée par la Ville et reprend la charte graphique spécifique au réseau ESS Rouen (voir affiche d'un ciné-débat de l'année précédente)

Objet de la consultation

Le présent AMI a pour objet d'identifier une structure de l'ESS souhaitant co-organiser avec la Ville une soirée ciné-débat autour d'un film (ou documentaire ou courts-métrages), proposé par la structure. Cet événement ambitionne de faire connaître les acteurs de l'ESS du territoire, de leur permettre de promouvoir leurs actions auprès du grand public, de sensibiliser les citoyens rouennais aux enjeux sociétaux et/ou environnementaux actuels, et pourquoi pas d'inspirer des initiatives.

Déroulement de la consultation

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert aux associations et aux entreprises de l'ESS ayant un rayonnement sur la Ville de Rouen et œuvrant dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

L'AMI permettra de retenir les candidatures après analyse des dossiers par un comité interne composé d'élus et de techniciens de la Ville de Rouen.

Le choix de la structure s'effectuera en fonction de l'intérêt du projet présenté, eu égard aux objectifs de l'événement.

Demande de renseignements

Personne à contacter pour tout renseignement sur l'Appel à manifestation d'intérêt :

Orianne LARCHEVEQUE
Chargée de missions ESS, RSE, mécénat
Direction de l'Economie Locale et de l'Événementiel
Tel : 02 35 07 87 97 / 06 64 25 48 72
orianne.larcheveque@rouen.fr

Contenu des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature devront comporter :

Une présentation de la structure

- Identité et personnalité juridique du porteur du projet,
- Statuts de la structure,
- Numéro de SIRET
- Témoignage de publication au journal officiel des associations le cas échéant

Une présentation du projet

- La date choisie (ou spécifier sans préférence)
- Le choix du film/documentaire
- Un descriptif du film/documentaire
- Les motivations à proposer cet événement
- Les structures et/ou intervenants envisagés pour l'animation ensuite

Un budget

Le budget présenté (*) devra prendre en compte la totalité de l'événement à savoir :

- les frais de diffusion du film / documentaire le cas échéant
- les frais d'animation, le cas échéant
- les frais de déplacement, le cas échéant

Les frais de communication et les frais liés à la mise à disposition de l'Omnia sont pris en charge par la Ville.

(*) Une estimation de budget est acceptable à ce stade.

Lieu et calendrier de remise des dossiers

- Les candidatures seront à déposer avant le **mercredi 23 décembre 2026, minuit**, par mail à l'adresse suivante : rouen.ess@rouen.fr

Choix des projets

- Les critères de choix des projets sont les suivants :
 - Valorisation d'un projet d'économie sociale et solidaire,
 - Prise en compte du développement durable,

- La pertinence de l'animation proposée en adéquation avec les enjeux du territoire
- La prise en compte de l'écosystème local

Le jury sera composé de l'élue en charge de l'ESS et de techniciens de la Ville.